

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2024

PERSONNEL COMMUNAL - Suppressions de postes après avis du Comité Social Territorial N° 2024-038

Le Conseil municipal légalement convoqué le 18/04/2024, s'est réuni le 25/04/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s avant donné procuration : 10

M. Alexandre Bussière à Mme Sandrine Boëte Mme Emmanuelle Grèze à M. Jérôme Cauët Mme Arlette Bourdelot à M. Sylvain Legrand Mme Justine Giagnoni à Mme Laure Gibou M. Sébastien Le Ferrec à Mme Natacha El Hayek M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre M. Jérôme Plateau à M. Gilles Guillaume Mme Hébé Pouchou à Mme Emmanuelle Pic Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Sonia Roisin

Absent:

Aucun

Nombre de votant.e.s: 29

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur: Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 02/04/2024 ;

VU l'avis l'arrêté n° 2020-RH329 du 18 décembre 2020 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de supprimer des postes vacants au tableau des emplois suite à divers mouvements de personnel, d'avancement de grade, de réussite au concours ou de promotion interne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer à compter du 1^{er} mai 2024
 - 1 poste de journaliste/photographe à temps non complet (19h hebdomadaires)
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (26h hebdomadaires)
 - 2 postes d'adjoint administratif ppal de 2^e classe
 - 1 poste d'attaché de presse
 - 3 postes de rédacteur principal de 1º classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (0.3)
 - 1 poste d'animateur
 - 2 postes d'adjoint du patrimoine
 - 1 poste d'assistant de conservation
 - 1 poste d'assistant de conservation principal de 2e classe
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
 - 1 poste de chef de service de police municipale
 - 1 poste de gardien brigadier de police municipale
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif
 - 1 poste d'infirmier de classe normale
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (17h30 hebdomadaires)
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (26h hebdomadaires)
 - 4 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe
 - 2 postes de technicien principal de 1e classe
 - 1 poste de technicien principal de 2e classe

• **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire, Monsieur Olivier THOMAS